INDICATEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET PROJET DE SERVICE

Renforcer la prévention, QVCT, MEE - Loi du 2 août 2021

COMPÉTENCE 5
Du décret du 27 décembre 2022

PROGRAMME

ACTU
Loi du 2 août 2021

Contexte actuel de la santé et sécurité au travail
- Evolution de la santé et sécurité au travail
- Loi du 2 août 2021 et ses décrets d'application
- Contexte réglementaire et notion de projet de service
- Responsabilité de l'employeur au regard du projet de service
- Rôle de la commission médico-technique dans la construction du projet de service
- Rôle des différents acteurs et évolution des SPST avec la loi du 2 août 2021
- Application de la Loi travail du 2 août 2021 : côté entreprise

Management de la santé et indicateurs de la santé et sécurité au travail
- Référentiels (démarche ILO-OSH-2001, OHSAS 18001, ISO 45001...)
- Management de la santé

Suivi des actions du projet de service : indicateurs pertinents
- Cohérence entre les indicateurs et les objectifs du projet de service
- Différents indicateurs :
  - indicateurs en valeur absolue et en ratio
  - indicateurs de tendance
  - indicateurs de mesure des résultats
  - indicateurs de comparaison
- Construction d'un tableau de bord

Mener à bien le projet de service
- Évaluation du projet de service
- Articulation entre les indicateurs et l'évaluation du projet de service
- Vérification de la cohérence entre indicateurs et projet de service
- Réajustements (revus des améliorations et/ou dégradations)
- Du suivi du projet N à l'élaboration du projet N+1
- Cas des projets QVCT ou MEE (loi du 2 août 2021)

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES
02 octobre 2024
*03 février 2025
28 mars 2025
*06 mai 2025
16 octobre 2025

ESPACE DE FORMATION
Paris-Montparnasse
*Distanciel

DURÉE		RÉF.
1 jour	1310 € ht repas inclus	EVAN

Culture prévention et risques pro

OBJECTIF

Utiliser les indicateurs nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi du projet de service

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Déterminer les indicateurs de santé
- Mettre en place et suivre les indicateurs de santé au travail
- Savoir articuler les indicateurs de santé au travail du service et de l'entreprise
- Mettre en cohérence le projet de service et les indicateurs de santé au travail
- Incorporer les dispositions de la loi du 2 août 2021 (MEE : maintien en emploi. QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail)

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeur d'établissement, DRH, assistant RH, service du personnel, responsable méthode ou chef de projet
- Responsable sécurité, animateur sécurité, coordonnateur sécurité, membre du CSE, intervenant en prévention des risques, ergonome, responsable HSE QSE, chargé de prévention
- Médecin du travail, infirmier(e) du travail
- Responsable des services généraux

INSCRIPTION EN LIGNE
Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

Cliquez ici pour commencer

Formation animée par :
NATHALIE PILOT

- Ingénieur prévention sécurité
- Consultante en prévention des TMS, RPS et QVCT

«Certains d'entre vous ont déjà largement oeuvré dans la construction et le suivi du projet de service. Il y a un volume d'actions et de questionnements importants compte tenu de l'évolution des missions en SST.

Je vous propose de voir des points nouveaux, idées fortes et suggestions pratiques, tout en tenant compte de ce que vous savez déjà. Tout au long de la formation, je serai dans l'échange avec vous, dans le partage d'expériences»

Nathalie PILOT

Pré-requis : Aucun

LES + DE VOTRE FORMATION

VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur. Suite à la formation, vous avez accès à la validation de vos acquis en ligne.

VOTRE CONSULTANTE

Votre consultante vous propose une formation très participative. La mise en oeuvre d'ateliers pratiques vous permettront de réfléchir à ce que vous pourrez mettre en place dans votre suivi de projet de service.

VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

https://stagiaire.c3s.fr

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S

INFOS PRATIQUES

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

HORAIRES

La formation commence à 9h et se termine à 17h10

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.

PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE

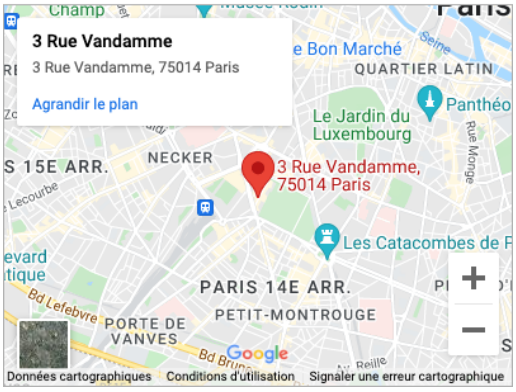

VOIR LE PLAN

38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS

VOIR LE PLAN

Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr